



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/31
22 septembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS et FRANÇAIS

**COMITE D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU
SYSTEME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE
CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Genève, 10 décembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SECONDE SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 10 décembre 2004 à 9 heures 30

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. Résolutions et décisions du Conseil économique et social
4. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pendant la période biennale 2003-2004

IMPORTANT

Compte tenu des mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (chantal.baudet@unece.org) au plus tard trois semaines avant l'ouverture de la session. **Il est demandé aux participants d'apporter avec eux une copie de ce formulaire d'enregistrement lors du retrait de leur badge, Villa Les Feuillantines.**

5. Travaux du Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pendant la période biennale 2003-2004
6. Programme de travail pour la période biennale 2005-2006
 - a) Programme de travail et propositions y relatives
 - b) Calendrier des réunions
7. Projet de résolution 2005/... du Conseil économique et social
8. Autres questions
9. Adoption du rapport.

* * *

NOTES EXPLICATIVES

Généralités

Statut et composition

Le Comité est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, connu précédemment sous le nom de "Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses". Il a été reconfiguré en vertu de la résolution 1999/65 du 26 octobre 1999 du Conseil en tant que Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, avec deux sous-comités, le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) et le Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) (Voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2001/7). La première session s'est tenue à Genève les 11 et 12 décembre 2002 et le rapport a été diffusé sous la cote ST/SG/AC.10/29 et Add.1-2.

La composition du Comité était, à l'origine, limitée à 31 pays membres (Décision 2001/201B du 3 mai 2001 du Conseil).

L'on peut trouver le détail de la composition d'origine du Comité ou de ses deux sous-comités dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2001/8. En vertu de la décision du Conseil 2002/201C, la Chine, qui était déjà membre à part entière du Comité, est devenue membre du Sous-Comité SGH, le Danemark est devenu membre du Comité et du Sous-Comité SGH, et le Portugal est devenu membre du Comité et de ses deux sous-comités.

En vertu des décisions 2003/201D du 24 juin 2003 et 2004/201A du 14 février 2004, le Sénégal et la Serbie et Monténégro sont devenus membres du Comité et du Sous-Comité SGH.

En conséquence, la composition du Comité est de 35 pays membres, comme suit : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque, Qatar, Sénégal, Serbie et Monténégro, Suède et Ukraine.

Documentation

La documentation concernant le Comité continue à être diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/...

La documentation concernant le Sous-Comité TMD est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/...

La documentation concernant le Sous-Comité SGH est diffusée sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/...

Les documents sont diffusés en anglais et en français seulement, qui sont les langues de travail du secrétariat.

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dont le secrétariat assure également le secrétariat du Comité :

<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>.

Interprétation

Des services d'interprétation en anglais, chinois, espagnol, français et russe sont fournis pendant la session.

Règlement intérieur

Conformément à la règle 27 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, les chapitres VI et VIII à XII de ce Règlement intérieur s'appliquent également aux débats du Comité de ses sous-comités (voir aussi les documents ST/SG/AC.10/C.4/2001/1 et ST/SG/AC.10/C.4/2001/6).

Mandat du Comité

Conformément à la résolution 1999/65, le mandat du Comité est de traiter des questions stratégiques plutôt que des questions techniques. Il n'est pas prévu qu'il étudie, modifie ou réexamine les recommandations techniques des sous-comités. Il a les fonctions principales suivantes :

- a) Approuver les programmes de travail des sous-comités à la lumière des ressources disponibles;
- b) Coordonner les orientations stratégiques et politiques dans les domaines d'intérêt commun et ceux où il y a chevauchement;
- c) Approuver officiellement les recommandations des sous-comités et en assurer la communication au Conseil;
- d) Faciliter et coordonner le bon fonctionnement des sous-comités.

Emploi du temps

La durée de la session est limitée à une journée. La session sera précédée de la vingt-sixième session du Sous-Comité TMD (29 novembre - 7 décembre 2004) (voir ST/SG/AC.10/C.3/51 et -/Add.1 pour l'ordre du jour) et de la huitième session du Sous-Comité SGH (7 - 9 décembre 2004) (voir ST/SG/AC.10/C.4/15 et Add.1 pour l'ordre du jour).

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'usage, le premier point de l'ordre du jour est son adoption.

2. Élection du Bureau

Conformément à l'usage, le Comité élira un(une) Président(e) et un(une) ou plusieurs Vice-Présidents(es) parmi les représentants de ses membres.

3. Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Les résolutions et décisions du Conseil économique et social qui se rapportent aux travaux du Comité pendant la période biennale 2003-2004 sont les suivantes :

Décisions : 2003/201D du 24 juin 2003
2004/201A du 4 février 2004

Résolutions : 2001/64 du 25 juillet 2003.

Elles sont reproduites dans le document ST/SG/AC.10/2004/1.

4. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses pendant la période biennale 2003-2004

Les rapports du Sous-Comité TMD sur ses vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions sont reproduits dans les documents ST/SG/AC.10/C.3/46 et Add.1, ST/SG/AC.10/C.3/48 et Add.1 et ST/SG/AC.10/C.3/50 et Add.1.

Le projet d'amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type et Manuel d'épreuves et de critères, tel qu'adopté pour l'instant par le Sous-Comité, figure dans le document ST/SG/AC.10/C.3/2004/80. Ce projet d'amendements fera l'objet d'une lecture finale à la vingt-sixième session du Sous-Comité (29 novembre au 7 décembre 2004) à laquelle de nouvelles propositions d'amendement seront discutées. Le rapport du Sous-Comité sur sa vingt-sixième session sera disponible soit sous sa forme définitive, soit sous la forme du projet de rapport préparé par le secrétariat (ST/SG/AC.10/C.3/2004/CRP.3 et additifs pour le rapport proprement dit et ST/SG/AC.10/C.3/2004/CRP.4 et additifs pour les modifications au projet d'amendements). Conformément à son mandat, le Comité souhaitera peut-être approuver le projet d'amendements final adopté par le Sous-Comité et tout autre recommandation qu'il aurait formulée.

5. Travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Les rapports du Sous-Comité SGH sur ses cinquième, sixième et septième sessions ont été diffusés sous les cotes ST/SG/AC.10/C.4/10, ST/SG/AC.10/C.4/12 et ST/SG/AC.10/C.4/14. Le projet d'amendements au SGH, tel qu'adopté pour l'instant par le Sous-Comité, figure dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2004/15.

Le rapport du Sous-Comité sur sa huitième session sera disponible sous sa forme définitive ou sous la forme du projet de rapport préparé par le secrétariat (ST/SG/AC.10/C.4/2004/CRP.3 et additifs pour le rapport proprement dit et ST/SG/AC.10/C.4/2004/CRP.4 et additifs pour les modifications éventuelles au projet de SGH).

Conformément à son mandat, le Comité souhaitera peut-être approuver le texte définitif du projet d'amendements au SGH tel qu'adopté par le Sous-Comité, ainsi que toute autre recommandation qu'il aurait formulée.

7. Programme de travail pour la période biennale 2005-2006

(a) Programme de travail et propositions y relatives

Le Comité devrait examiner les propositions faites par les sous-comités TMD et SGH à leurs sessions de décembre 2004 en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs, et les approuver à la lumière des ressources disponibles pour 2005-2006.

(b) Calendrier des réunions

Le nombre total de jours de réunion alloué au Comité et aux sous-comités est de 38 par période biennale (soit 76 réunions de trois heures). Compte tenu de la répartition effectuée au cours de la période biennale 2003-2004, du calendrier de travail du secrétariat et de la disponibilité des salles de conférence du Palais des Nations pour la période 2005-2006, les dates suivantes ont été provisoirement fixées :

| | |
|---|--------------------------------|
| 4 – 8 juillet 2005 : | Sous-Comité TMD, 27ème session |
| 11 - 13 juillet 2005 : | Sous-Comité SGH, 9ème session |
| 28 novembre – 7 (matin) décembre 2005 : | Sous-Comité TMD, 28ème session |
| 7 (après-midi)-9 décembre 2005 : | Sous-Comité SGH, 10ème session |
| 3 - 12 (matin) juillet 2006 : | Sous-Comité TMD, 29ème session |
| 12 (après-midi) - 14 juillet 2006 : | Sous-Comité SGH, 11ème session |
| 4 – 12 décembre 2006 : | Sous-Comité TMD, 30ème session |
| 12 (après-midi) -14 décembre 2006 : | Sous-Comité SGH, 12ème session |
| 15 décembre 2006 : | Comité, 3ème session. |

Le Comité souhaitera peut-être revoir la répartition des réunions pour chaque Sous-Comité compte tenu de leurs programmes de travail respectifs.

8. Projet de résolution 2005/... du Conseil économique et social

Le Comité souhaitera noter que les deux sous-comités auront préparé leur propre contribution à l'élaboration du projet de résolution à soumettre au Conseil pour adoption à sa session de fond de 2005. Le Comité devrait combiner les deux parties et adopter le projet définitif à soumettre au Conseil .

9. Questions diverses

Aucune question diverse ne figure sous ce point à la rédaction du présent ordre du jour.

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Comité devrait adopter le rapport sur sa seconde session sur la base d'un projet préparé par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES - GENÈVE

Formulaire d'enregistrement

Date

Veuillez envoyer, par fax ou courrier électronique, ce formulaire rempli au secrétariat, et AMENER L'ORIGINAL AVEC VOUS lors de votre venue à Genève.
Un deuxième formulaire est nécessaire pour l'époux(se).

Titre de la conférence

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (10 décembre 2004)

Nom de la délégation/Organisation ou Agence

| Participant | Nom de famille | Prénom |
|-------------------------------|--------------------------------|----------------------|
| M. <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Mme <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Mlle <input type="checkbox"/> | Date de naissance: / / | (jj/mm/aa) |

Catégorie du Participant

| | | | | |
|--|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Chef de Délégation | <input type="checkbox"/> | Organisation | <input type="checkbox"/> | Participation |
| Membre délégué | <input type="checkbox"/> | ONG (ECOSOC) | <input type="checkbox"/> | du <input type="text"/> |
| Pays observateur | <input type="checkbox"/> | Autre (préciser svp) | <input type="checkbox"/> | au <input type="text"/> |
| Etes-vous en possession d'un badge longue durée valable provenant de l'Office des Nations Unies (badge Expert, badge Mission diplomatique ou ONG) créé à Genève? Cochez cette case svp | | | | <input type="checkbox"/> |

Langue de préférence pour les documents Anglais Français Autres

| | | |
|--|---|--|
| Lieu d'obtention de la pièce d'identité | Numéros de passeport ou carte d'identité | Date de validité |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Numéro de téléphone officiel | Numéro de télécopie | Occupation officielle dans votre pays |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Adresse officielle permanente: | | |
| <input type="text"/> | | |
| Adresse à Genève: | | |
| <input type="text"/> | | |
| Courrier électronique: | | |
| <input type="text"/> | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Obtention de la carte Signature du participant <input type="text"/> Signature du conjoint <input type="text"/> Date <input type="text"/> | POUR LES CONFÉRENCES AVEC PHOTO, VEUILLEZ JOINDRE VOTRE PHOTO SI VOUS ENVOYER VOTRE FORMULAIRE AVANT LA DATE DE LA CONFÉRENCE. VEUILLEZ INSCRIRE VOTRE NOM AU DOS DE LA PHOTO. | VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINES CONFÉRENCES SONT AVEC PHOTO. SI UNE PHOTO NE VOUS EST PAS DEMANDÉE, C'EST UNE CONFÉRENCE SANS PHOTO | Partie réservée à la Sécurité No de carte <input type="text"/> |
| | | | Initiales, Officier ONU <input type="text"/> |
| | | | <input type="text"/> |

Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop

